

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20221010-D_10_10_22_20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/10/2022

Affichage : 17/10/2022

Délibération n°10-10-2022-020

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Lundi 10 octobre 2022*

Date de convocation	4 octobre 2022
Date d'affichage	4 octobre 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	40
Votants	51 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 10 octobre à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Pascal DAVID, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Etait représenté : 1 - M. Dominique COUALLIER représenté par M. Serge GAUTIER.

Pouvoirs : 11 - M. Emmanuel BOIS ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Jean-Pierre CIRON ayant donné pouvoir à M. Joël CIRON, Mme Christine CORMIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine BOSSY, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à Mme Catherine CHANTEPIE, M. Eric PAPILLON ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, M. Thierry RENVOIZÉ ayant donné pouvoir à M. Dominique EDON, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA.

Etaient excusés : 4 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Secrétaire de séance: M. Dominique EDON.

Examen de la délibération n°1 après accord unanime des élus sur le compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2022.

**TRANSMISSION AGRICOLE : AUTORISATION DE SIGNATURE
DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°23-09-2021-00 du 23 septembre 2021 relative à la participation de la Communauté de communes au programme pilote Transmission en agriculture,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jean DUMUR, Vice-président en charge de l'Agriculture et de la Ruralité,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- la Communauté de communes est engagée dans le programme pilote « Transmission en agriculture » ;
- le Conseil a autorisé le Président à signer la convention cadre avec la Région et la Chambre d'Agriculture.

EST INFORME que

- cette convention prévoit une participation financière de la Communauté de Communes à hauteur d'un montant compris entre 8 000 € et 16 000 € par an, en fonction des actions qui seront retenues ;
- cette opération qui se déroulera sur 3 ans, vise à soutenir la transmission et l'installation en agriculture.

PREND ACTE du programme d'actions :

- 1) Organiser un forum transmission décentralisé
- 2) Accompagner de façon individuelle et renforcée des cédants pour favoriser leur transmission (focus sur l'élevage bovin/ruminant et sur l'agriculture biologique)
- 3) Accompagner les nouveaux types d'installations sur la Communauté de Communes
- 4) Devenir et être agriculteur en Perche Sarthois (3 portraits vidéos et écrits)
- 5) Organiser un séminaire sur les apports de l'élevage (sur le territoire, rencontre de portée départementale)
- 6) Favoriser les échanges parcellaires à l'échelle de l'intercommunalité
- 7) Organiser une ferme ouverte sur un élevage en transmission
- 8) Organiser un café « transmission » et un café « installation ».

Les actions 1, 3, 4, 5 et 6 sont portées par la Chambre d'Agriculture, l'action 7 par le GAB 72 (Groupement des Agriculteurs Biologiques), l'action 8 par le CAPP 72 (Coopérative pour une Agriculture Performante Paysanne) et l'action 2 par la Chambre d'Agriculture et le CAPP 72

Elles ont été validées par le GALC (Groupe d'Action Locale), réunissant l'ensemble des partenaires.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

EST INFORME du budget prévisionnel global sur 3 ans comme suit :

Structure porteuse des dépenses	Action concernée	Dépense totale (en €/HT)	Nbre de jours	Région (30%)	CCHS (20%)	Autofinancement (50%)
Chambre d'agriculture	Concevoir le programme, l'animer et le suivre	10 440	18	3 132	2 088	5 220
Chambre d'agriculture	Organiser des forums transmission	10 860	17	3 258	2 172	5 430
Chambre d'agriculture	Accompagner les cédants en élevage bovin pour favoriser leur transmission	30 740	53	9 222	6 148	15 370
Chambre d'agriculture	Devenir et être agriculteur sur le Perche Sarthois	11 160	17	3 348	2 232	5 580
Chambre d'agriculture	Organiser un séminaire sur les apports de l'élevage	11 460	12	3 438	2 292	5 730
Chambre d'agriculture	Accompagner les nouveaux types d'installations sur la communauté de communes	20 300	35	6 090	4 060	10 150
Chambre d'agriculture	Favoriser les échanges parcellaires à l'échelle de la communauté de communes	18 240	28	5 472	3 648	9 120
Chambre d'agriculture	Dresser le bilan du programme	6 800	10	2 040	1 360	3 400
CAPP 72	Accompagnement des cédants en agriculture biologique ou paysanne dans leurs transmissions	14 500	30	4 350	2 900	7 250
CAPP 72	Organisation d'un Café installation	750	1,5	225	150	375
CAPP 72	Organisation d'un Café transmission	750	1,5	225	150	375
GAB 72	Ferme Ouverte : une transmission en élevage bovin laitier bio	2 300	5	690	460	1 150
TOTAL		138 300	228	41 490	27 660	69 150

Le coût de l'opération sur 3 ans pour la Communauté de Communes s'élève à 27 660 €/HT (20 % du montant de l'opération).

VALIDE le programme d'action tel que défini et son plan de financement prévisionnel.

VALIDE l'octroi de subventions de la CCHS à la Chambre d'Agriculture, le GAB 72 et la CAPP 72, sur la base des montants présentés.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer des conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le GAB 72 et la CAPP 72 sur ces bases, ainsi que tout document s'y référant.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 51

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 10 octobre 2022

Pour extrait conforme

Le 11 octobre 2022

Le Président

M. Didier REVEAU

